

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00999 Numéro SIREN : 452 778 483 Nom ou dénomination : AB CLOISONS

Ce dépôt a été enregistré le 01/09/2020 sous le numéro de dépôt 6181

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL AB CLOISONS		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 500)			DA	1 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	150	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	73 059	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	7 355	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	82 065	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 257	
	Dettes fiscales et sociales			DY	14 899	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	16 156		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	98 222		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	16 156
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AB CLOISONS						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	241 257	FH		FI	241 257	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	241 257	FK		FL	241 257	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	250	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	241 509
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	445	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	35 660	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 940	
	Salaires et traitements*					FY	134 525	
	Charges sociales (10)					FZ	56 876	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	2 160
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	232 609
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	8 899	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	8 899	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SARL AB CLOISONS		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	209	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	209	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(209)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	1 335	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	241 509	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	234 153	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	7 355	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	250
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
Pénalités, amendes fiscales et pénales				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				209		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SARL AB CLOISONS										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	2 730	KT		KU	814	
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	753	KW		KX			
	Matériel de transport*				KY	1 377	KZ		LA	2 000		
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	4 624	LC		LD	1 790		
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	9 486	LO		LP	4 605	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	138	1U		1V			
TOTAL IV					LQ	138	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	9 624	ØH		ØJ	4 605		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4		
						par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	3 544	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers			IU		MM		MN	753	MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	3 377	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS		MT	6 415	MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		
	TOTAL III					IY		NG		NH	14 091	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7	
		Autres participations					IØ		ØX		ØY	
Autres titres immobilisés					II		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	138		
TOTAL IV					I3		NJ		NK	138		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK		ØL	14 229	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(5 bis)

**TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2019
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL AB CLOISONS

 Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice. [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL AB CLOISONS										Néant ☐ *	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	1 269	QA	443	QB		QC	1 712	
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD	523	QE	150	QF		QG	674	
	Matériel de transport		QH	1 163	QI	511	QJ		QK	1 674	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	986	QM	1 055	QN		QO	2 042	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
	TOTAL III		QU	3 942	QV	2 160	QW		QX	6 103	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	3 942	ØP	2 160	ØQ		ØR	6 103	
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2		N3		N4	N5		N6	
Autres immob. incor- porelles TOTAL II	N7	N8	P6		P7		P8	P9		Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4		Q5		Q6	Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2		R3		R4	R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9		S1		S2		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7		S8		S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5		T6		T7	T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3		U4		U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1		V2		V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8		V9		W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6		W7		W8	W9	X1	
TOTAL III	X2	X3	X4		X5		X6	X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL				NM					NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR		NS		NT	NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ		
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL AB CLOISONS</u>								Néant ☒ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
TOTAL III	7B		TY		TZ		UA			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF					
	- financières		UG		UH					
	- exceptionnelles		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AB CLOISONS										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	138	UV		UW	138		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	18 420		18 420				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	100		100				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 162		2 162				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR							
	Charges constatées d'avance			VS	5 229		5 229				
	TOTAUX			VT	26 049	VU	25 911	VV	138		
RENVIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		1 257		1 257					
Personnel et comptes rattachés		8C		1 922		1 922					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		11 432		11 432					
État et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices		8E	1 335		1 335					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	209		209					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY		16 156		VZ		16 156			
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Désignation de l'entreprise : SARL AB CLOISONS						Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2019		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	7 355	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				
	Amendes et pénalités		WJ	209	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	1 335			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					ZN		
								WN		
								WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
TOTAL I								WR	8 899	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV		
								WH		
								WP		
								WW		
								XB		
								I6		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WZ		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								XA		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)						2A				
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY	
	Majoration d'amortissement*								XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5	
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 209C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)					PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		Z1		XG	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	8 899	XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	8 899	XO		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL AB CLOISONS</u>		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL AB CLOISONS										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	68 160	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	☐ Réserve légale ☐ Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	4 899		Dividendes		ZE				
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions		ZF				
	TOTAL I	0F	73 059		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	73 059			
					TOTAL II		ZH	73 059			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7					YQ				
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	Sous-traitance						YT				
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	552				XQ	552			
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	7 516			
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES					ST	27 592			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	35 660			
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	923			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS					9Z	2 017			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	2 940			
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée						YY				
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	4 389			
DIVERS	Montant brut des salaires *						0B	128 270			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S				
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK			%	
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP				Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AB CLOISONS

Néant ☒ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
			(A)	(B)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

au 1^{er} janvier de l'exercice précédent				Désignation de l'entreprise : SARL AB CLOISONS	Néant [X] *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
	TOTAL 2				
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AB CLOISONS

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ① *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL AB CLOISONS					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2019

Désignation de l'entreprise : SARL AB CLOISONS		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 31/12/2019		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	5	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	241 257	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	241 257	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	250	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	252	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	445	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	35 108	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	35 553	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG 205 955
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	205 955	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	241 257	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	5	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0	1 / 0 1 / 2 0 1 9
Date de cessation	HR	3	1 / 1 2 / 2 0 1 9

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2019

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
2 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2019

N° SIRET

4 5 2 7 7 8 4 8 3 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL AB CLOISONS

ADRESSE (voie)

97 boulevard MAURICE BERTEAUX

CODE POSTAL

95110

VILLE

SANNOIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

DE SOUSA PIRES

Prénom(s)

JOSE CARLOS

Nom marital

% de détention

49.00

Nb de parts ou actions

49

Naissance : Date

01041972

N° Département

99

Commune

PRADO

Pays

PORTUGAL

Adresse :

N°

26

Voie

chemin DES BOUEFS

Code Postal

95480

Commune

PIERRELAYE

Pays

FRANCE

Titre (2)

M

Nom patronymique

DE SOUSA PIRES

Prénom(s)

HUGO

Nom marital

% de détention

35.00

Nb de parts ou actions

35

Naissance : Date

05032001

N° Département

95

Commune

CORMEILLES-EN-PARIS

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

26

Voie

chemin DES BOUEFS

Code Postal

95240

Commune

CORMEILLES-EN-PARIS

Pays

FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2	2
---	---

(1)
Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 4 5 2 7 7 8 4 8 3 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AB CLOISONS

ADRESSE (voie) 97 boulevard MAURICE BERTEAUX

CODE POSTAL 95110

VILLE SANNOIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DE ALMEIDA Prénom(s) JORGE LUIS
 Nom marital % de détention 16.00 Nb de parts ou actions 16
 Naissance : Date 09/04/1973 N° Département 99 Commune SATAO Pays PORTUGAL
 Adresse : N° 24 B Voie rue DE PONTOISE
 Code Postal 95220 Commune HERBLAY Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2019

Formulaire obligatoire
(art. 33 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 4 5 2 7 7 8 4 8 3 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AB CLOISONS

ADRESSE (voie) 97 boulevard MAURICE BERTEAUX

CODE POSTAL 95110

VILLE SANNOIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

lettre remise
en main propre
le 08/06/2020
Sonal

SARL AB Cloisons
Société A Responsabilité Limitée au capital de 1.500,00 €
Siège social : 97, boulevard Maurice Berteaux
95110 Sannois
RCS pontoise 452 778 483

Monsieur Luis DE ALMEIDA JORGE
24 B , rue de Pontoise
95 220 Herblay

Paris, le 8^{er} Juin 2020

Lettre remise en main propre

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de notre Société qui se tiendra le 29 juin 2020 à dix-sept heures à Sannois, 97, boulevard Maurice Berteaux – 95110, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- Approbation du rapport de la gérance sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- Quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous prions de trouver ci-joint :

- Le texte des résolutions proposées ;
- Le rapport d'ensemble sur l'activité de la Société en cours d'exercice ;
- Les comptes annuels.

Si vous ne pouvez pas assister à cette assemblée, vous pourrez vous faire représenter par la personne de votre choix.

A cet effet, vous trouverez ci-joint une formule de pouvoir à remettre à votre mandataire, ou à retourner au siège social, dûment complétée et signée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La Gérance

Lettre remise
en main propre
le 08/06/2020


SARL AB Cloisons
Société A Responsabilité Limitée au capital de 1.500,00 €
Siège social : 97, boulevard Maurice Berteaux
95110 Sannois
RCS pontoise 452 778 483

Monsieur José DE SOUSA PIRES
26, chemin des Boeufs
95480 Pierrelaye

Paris, le 8er juin 2020

Lettre remise en main propre

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de notre Société qui se tiendra le 29 juin 2020 à dix-sept heures à Sannois à 97 Boulevard Maurice Berteaux 95 110 Sannois, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- Approbation du rapport de la gérance sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- Quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous prions de trouver ci-joint :

- Le texte des résolutions proposées ;
- Le rapport d'ensemble sur l'activité de la Société en cours d'exercice ;
- Les comptes annuels.

Si vous ne pouvez pas assister à cette assemblée, vous pourrez vous faire représenter par la personne de votre choix.

A cet effet, vous trouverez ci-joint une formule de pouvoir à remettre à votre mandataire, ou à retourner au siège social, dûment complétée et signée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La Gérance

Lettre remise
en main propre
le 08/06/2020



SARL AB Cloisons
Société A Responsabilité Limitée au capital de 1.500,00 €
Siège social : 97, boulevard Maurice Berteaux
95110 Sannois
RCS pontoise 452 778 483

Monsieur Hugo Francisco De Sousa Pires
26 Chemin Des Bœufs
95 480 Pierrelaye

Paris, le 08 juin 2020

Lettre remise en main propre

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de notre Société qui se tiendra le 29 juin 2020 à dix-sept heures à Sannois, 97 Boulevard Maurice Berteaux 95 110 Sannois, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- Approbation du rapport de la gérance sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- Quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous prions de trouver ci-joint :

- Le texte des résolutions proposées ;
- Le rapport d'ensemble sur l'activité de la Société en cours d'exercice ;
- Les comptes annuels.

Si vous ne pouvez pas assister à cette assemblée, vous pourrez vous faire représenter par la personne de votre choix.

A cet effet, vous trouverez ci-joint une formule de pouvoir à remettre à votre mandataire, ou à retourner au siège social, dûment complétée et signée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La Gérance

SARL AB Cloisons
Société A Responsabilité Limitée au capital de 1.500,00 €
Siège social : 97, boulevard Maurice Berteaux
95110 Sannois
RCS pontoise 452 778 483

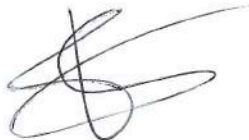
FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2020

ASSOCIES	NOMBRE DE PP	USUFRUIT	NP	MANDATAIRE	SIGNATURE
DE SOUSA PIRES José	49				
DE SOUSA PIRES Hugo Francisco	35				
DE ALMEIDA Jorge	16				
TOTAL	100				

Le Président de Séance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que trois associés sont présents ou représentés, totalisant 100 parts sociales ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 100 voix.

José DE SOUSA PIRES

Président de Séance



SARL AB Cloisons

Société A Responsabilité Limitée au capital de 1.500,00 €

Siège social : 97, boulevard Maurice Berteaux

95110 Sannois

RCS pontoise 452 778 483

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt neuf juin à dix-sept heures,

Les Associés se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire à Sannois, 97, boulevard Maurice Berteaux – 95110, sur convocation de la gérance adressée le 8^{er} juin 2020 faite conformément aux dispositions statutaires.

Il a été établi une feuille de présence signée par les Associés présents et représentés.

Sont présents :

- Monsieur José DE SOUSA PIRES, propriétaire de 49 parts en pleine propriété,
- Monsieur Hugo Francisco De Sousa Pires, propriétaire de 35 parts en pleine propriété,
- Monsieur Jorge DE ALMEIDA, propriétaire de 16 parts en pleine propriété,

Total des parts des associés présents 100 parts composant l'intégralité du capital social et qu'en conséquence l'Assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires, conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts.

Monsieur José DE SOUSA PIRES préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents; en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- La feuille de présence ;
- Le texte des résolutions proposées ;
- Le rapport d'ensemble sur l'activité de la société en cours de l'exercice écoulé;
- Les comptes de la société au 31 décembre 2019.

Conformément aux dispositions statutaires, le rapport sur l'activité de la Société, les comptes annuels et le texte des résolutions ont été joints à la lettre de convocation dans le délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée. Ces mêmes documents ont été tenus au siège social à la disposition des associés, qui ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'Assemblée, sur sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- Approbation du rapport de la gérance sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- Quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Présidente donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

J.P. P.H. D.J.

Première résolution.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes présentant un résultat bénéficiaire au 31 décembre 2019 de 7 355,49 € (Sept mille trois cent cinquante cinq euros et quarante neuf centimes).

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice soit la somme de 7 355,49 € de la manière suivante :

- | | |
|----------------------------------|---------------|
| • au compte « Report à nouveau » | 7 355,49 euro |
| • distribution de dividendes | 0,00 euro |

TOTAL	7 355,49 euro
--------------	----------------------

Cette répartition sera effectuée par la gérance à compter du 29 juin 2020.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est indiqué qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

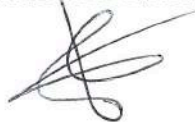
Quatrième résolution.

L'Assemblée Générale confère au gérant Monsieur José de SOUSA PIRES une rémunération brute d'un montant de 43 172,28 euros (quarante trois mille cent soixante douze euros et vingt huit centimes) .

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18H. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente de séance et tous les Associés.

Monsieur José DE SOUSA PIRES



Monsieur Hugo Francisco De Sousa Pires



Monsieur Jorge DE ALMEIDA



SARL AB Cloisons
Société A Responsabilité Limitée au capital de 1.500,00 €
Siège social : 97, boulevard Maurice Berteaux
95110 Sarrois
RCS pontoise 452 778 483

RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 29 JUIN 2020

Chers associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle conformément à la loi et aux statuts de la Société à l'effet de vous demander de statuer et d'approuver les comptes, ainsi que sur l'action menée par la gérance durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 de votre Société et ce conformément aux diverses dispositions légales et réglementaires et l'article 25 des statuts de la présente société.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur qui ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par la loi et les règlements en vigueur.

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement notable n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice clos le 31 décembre 2019, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 241257 € provenant de travaux du bâtiment.

Les principales charges d'exploitation ont été les suivantes :

• Impôts, taxes et versements assimilés pour	2 940,45 €
• Dotations aux amortissements pour	2 160,80 €

LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU COMPTE DE RESULTAT SONT LES SUIVANTES

Eléments	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois
Produits	241 509,03	217 929,77
Charges d'exploitation	232 609,54	212 924,88
Résultat d'exploitation	8 899,49	5 004,89
Résultat financier	0	0
Résultat exceptionnel	_ 209,00	_ 99,00
Impôt sur les bénéfices	1 335,00	6,00
Résultat	7 355,49	4 899,89

Compte tenu de l'impôt sur les sociétés pour 1 335,00 €, le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 7 355,49€

J.P. P.H. Dj

PERSPECTIVES D'AVENIR

Votre société poursuit les travaux du bâtiment et suite à la crise sanitaire du COVID19, intervenu en 2020 et aux mesures gouvernementales préconisées nous avons constaté une baisse significative de notre chiffre d'affaire sur le 1er semestre 2020. La société a eu recours au chômage partiel pour compenser l'arrêt de l'activité, mais à la date actuelle et suite à la reprise de l'activité nous n'avons pas de connaissances d'incertitude significatives remettant en cause la poursuite de l'activité. Nous n'avons pour l'instant pas sollicité de PEG auprès de notre établissement bancaire.

AFFECTATION DES RESULTATS

Les comptes qui vous sont présentés faisant ressortir un bénéfice de 7 355,49 € (Sept mille trois cent cinquante cinq euros et quarante neuf centimes) nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- | | |
|----------------------------------|---------------|
| • au compte « Report à nouveau » | 7 355,49 euro |
| • distribution de dividendes | 0,00 euro |

TOTAL **7 355,49 euro**

Cette répartition sera effectuée par la gérance à compter du 29 juin 2020.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

CONVENTIONS REGLEMENTEES DE L'ARTICLE L 612-5 DU CODE DE COMMERCE

Le rapport spécial du gérant relate les éventuelles conventions visées à l'article L 612-5 du Code de commerce.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Gérant, pour l'exercice écoulé.

Le gérant



SARL AB Cloisons
Société A Responsabilité Limitée au capital de 1.500,00 €
Siège social : 97, boulevard Maurice Berteaux
95110 Sannois

J.P. P.H. D.J.

**RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE
L 612-5 DU CODE DE COMMERCE**

Chers associés,

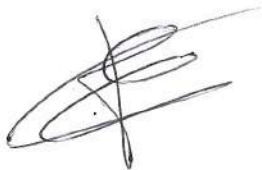
Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée à l'article L 612-5 du Code de commerce n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

Fait à Sannois,

Le 29 juin 2020

Le Gérant
Monsieur José DE SOUSA PIRES

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'D' followed by 'S' and 'P', with a horizontal line extending to the right.